

## AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement  
de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière**

NOR : SASH0940362V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier d'Auxerre (Yonne), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 9 postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants :

3 postes au centre hospitalier d'Auxerre ;

6 postes au centre hospitalier de Sens.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de service public.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du centre hospitalier d'Auxerre, direction des ressources humaines, 2, boulevard de Verdun, BP 69, 89011 Auxerre Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.